



Clément Bruno, Esseiva Catherine

Stratégie pour une réduction des plastiques à usage unique

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 28.03.25

Transmission au CE : *31.03.25

Dépôt et développement

Malgré les diverses actions entreprises au cours des dernières décennies pour encourager le recyclage des déchets (taxation des sacs poubelles, déchetteries, points de collecte sélective), la production et la consommation de plastique ne cessent de croître. En effet, chaque personne consomme en moyenne 95 kg de plastique par an, ce qui est supérieur à la consommation de nos voisins. En Suisse, nous utilisons environ un million de tonnes de plastique par an, dont 700 000 tonnes sont incinérées et 80 000 tonnes recyclées, tandis que le reste est soit conservé dans des produits à long terme (comme le PVC), soit perdu dans l'environnement (environ 18 000 tonnes par an).

Le plastique est un matériau à la fois bon marché et polyvalent, mais ses effets sur l'environnement, tant directs qu'indirects, sont particulièrement préoccupants :

- > Produit à partir de l'industrie pétrolière, le plastique contribue au réchauffement climatique. Sa fabrication représente entre 4 à 8 % du pétrole extrait à l'échelle mondiale et son incinération génère du CO₂ fossile. Une grande partie du plastique finit dans les océans, diminuant ainsi la capacité des écosystèmes aquatiques à absorber le CO₂.
- > Son recyclage reste très limité. Tandis que certains plastiques comme le PET peuvent être recyclés, il n'existe ni filière ni infrastructures de tri et recyclage suffisantes pour la majorité des plastiques.
- > Non biodégradable, le plastique se dégrade avec le temps en microparticules, de plus en plus difficiles à éliminer. Ces microparticules se retrouvent dans l'eau et s'accumulent dans les organismes vivants, y compris dans l'être humain.
- > Le plastique pollue nos milieux naturels. En Suisse, environ 18 000 tonnes de plastique (micro et macroplastiques) sont rejetées chaque année dans les sols et les eaux. Dans le Lac Léman, ce sont 50 tonnes de plastique par an, selon l'Association pour la sauvegarde du Léman.

Le développement des services de restauration à emporter entraîne également une augmentation de l'utilisation de plastique à usage unique. Une étude menée en 2020 dans le Canton du Jura a démontré la pertinence d'interdire le plastique à usage unique dans les événements et la restauration. Bien que ce problème soit mondial, les solutions doivent être mises en œuvre à plusieurs niveaux. Les collectivités publiques ont un rôle crucial à jouer et la Suisse ne se distingue pas par ses bonnes pratiques en la matière. L'Union européenne a déjà interdit certains plastiques à usage unique (comme les pailles et les couverts) depuis 2021 et élargira cette interdiction aux restaurants à partir de 2030. En Suisse, il n'existe pas encore de loi fédérale, mais des initiatives cantonales sont en cours. Par exemple, les Cantons de Berne, Genève, Neuchâtel et Vaud, ainsi que certaines villes, y compris Fribourg et Bulle, ont déjà légiféré.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Il est toutefois important d'harmoniser les mesures à l'échelle cantonale. Il semble essentiel que tous les organisateurs d'événements dans le canton soient soumis à une réglementation uniforme. Cela faciliterait la mise en œuvre au niveau communal et favoriserait le développement de solutions alternatives dans le cadre de l'économie circulaire. Il est à noter que cette mesure a été abordée dans le document de référence du Plan de gestion des déchets, issu de la démarche participative de juin 2022. Environ 73 % des participants jugent cette mesure prioritaire, tandis que 23 % ne s'y montrent pas favorables ou ne se prononcent pas. Toutefois, des mesures d'accompagnement et un délai de mise en œuvre sont nécessaires.

Dans ce contexte, nous demandons que le Canton de Fribourg étudie les moyens de limiter la pollution plastique, notamment l'utilisation de plastique à usage unique. Plus précisément, nous souhaitons que cette étude couvre les aspects suivants (liste non exhaustive) :

1. Evaluation de la situation du Canton de Fribourg en comparaison avec la Suisse en termes de consommation et de recyclage du plastique.
2. Des mesures visant à renforcer l'exemplarité du canton dans l'utilisation des plastiques, notamment la réduction du plastique à usage unique dans le fonctionnement des administrations, écoles, EMS, etc., et la promotion des matériaux biosourcés (notamment pour la construction et la rénovation énergétique des bâtiments) ;
3. Une comparaison de l'empreinte carbone de l'utilisation de vaisselle jetable par rapport à la vaisselle recyclable lors des événements dans le Canton de Fribourg. Quelles conditions permettent à la vaisselle réutilisable d'avoir une empreinte écologique favorable (transports, fréquence et nombre d'utilisations, etc.) ?
4. La possibilité de créer une base légale interdisant l'utilisation de plastique à usage unique lors des événements publics ou financés par des fonds publics (cantonaux, régionaux ou communaux), accompagnée de mesures de soutien.
5. L'exploration de filières de recyclage des plastiques collectés dans les déchetteries du canton pour réduire l'incinération et promouvoir l'économie circulaire. Bien qu'il existe des filières en Suisse, dans certaines déchetteries, seul le PET est séparé.
6. Une évaluation de la pertinence de renforcer les campagnes de sensibilisation sur la pollution liée au plastique (notamment le littering) et les alternatives possibles, tant pour le grand public que pour les scolaires.
